

58 La protection d'un système

La maîtrise des risques sanitaires en élevage permet la mise place d'un environnement sain que ce soit pour l'éleveur ou son cheptel. Pour décliner certains leviers, le GDS 58 revient sur leurs intérêts.

Les actions de maîtrise des risques sanitaires en élevage constituent un levier majeur dans la protection sanitaire de son troupeau, et participent à la mise en place d'un environnement de travail serein. Ces actions regroupent l'ensemble des mesures de gestion, d'agencement de l'élevage et d'organisation du travail qui permettent de prévenir l'introduction d'agents pathogènes au sein de l'élevage, de limiter leur dissémination dans l'élevage, d'empêcher leur propagation vers d'autres élevages, la transmission à l'Homme et la diffusion dans l'environnement.

Penser à la prévention

Mettre en places des moyens de prévention permet d'éviter des protocoles curatifs coûteux, tant du point de vue économique que du temps de travail investi, et permet également d'éviter le développement d'antibiorésistance (par la réduction de l'usage d'antibiotiques). Outre les bénéfices apportés à l'exploitation par la réalisation d'actions pré-

ventives, la mise en place de mesures de maîtrise des risques sanitaires peut entrer dans le cadre d'un aspect réglementaire. En effet, la construction de certains dossiers d'indemnisation ou de subvention peut être soumise à la réalisation et à la validation d'un audit de biosécurité. Des grilles d'auto-évaluation de la biosécurité (selon l'espèce) ainsi que des guides des bonnes pratiques ont été élaborés par GDS France en collaboration avec la SNGTV, et sont disponibles sur le site internet de GDS France (Dans un objectif d'information sur les différentes mesures de gestion des risques sanitaires applicables dans les élevages, des articles seront prochainement publiés afin de les présenter). Bertrand Léger, président du GDS 58, stipule : « Cet article est le premier d'une série de rappels de précautions, plus ou moins faciles à mettre en œuvre dans nos élevages, mais dont la négligence peut être lourde de conséquences en matière de sanitaire. Des témoignages seront la base de ces présentations ».

Chloé Monget



Via différents articles, avec témoignages, le GDS 58 rappellera les leviers possibles à mettre en place pour la gestion des risques sanitaires.